



Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

Appel à projet Résidence artistique d'implication et de territoire

Référent

Amély Dubini - Chargée Culture[s] et Patrimoine
amely.dubini@st-julien-en-genevois.fr - +33 (0)6 89 11 61 08
Mairie de Saint-Julien-en-Genevois - 74160

Objet de l'appel à projet

L'appel à projet porte sur une résidence artistique d'implication et de territoire ayant comme objectif la collecte et la valorisation la mémoire liée à la vie de l'école François Buloz, située à Saint-Julien-en-Genevois.

Contexte

La Ville de Saint-Julien-en-Genevois, sous-préfecture de Haute-Savoie située aux portes de Genève, compte 14.000 habitants. La croissance démographique importante implique des mutations urbaines fortes. De la construction de nouveaux ensembles immobiliers, à la réorganisation des circulations avec l'ouverture de nouveaux accès routiers, en passant par l'arrivée future du Tram, de nombreux changements surviennent. En quelques années le paysage rural est devenu urbain, le tissu social s'est complexifié avec des écarts de richesse importants et un renouvellement régulier de la population.

L'un des témoins majeurs de ce changement est la destruction à venir de l'école François Buloz, l'une des quatre écoles primaires publiques de la commune. Celle-ci, construite en 1967, est composée de deux bâtiments (un pour les élèves de maternelle et l'autre pour les élèves d'élémentaire). Elle compte 20 classes, environ 500 élèves et 40 professionnels.

Pour les raisons de places, de vétusté, de praticité (en particulier pour l'accès aux personnes à mobilité réduite) la Ville de Saint-Julien-en-Genevois, finance un nouveau programme de groupe scolaire qui viendra remplacer celui-ci sur un nouveau site à proximité. L'école François Buloz vivra donc sa dernière année scolaire en 2018/2019, pour ensuite laisser place au nouvel équipement. L'avenir du site de l'école François Buloz, en discussion, sera tourné vers la construction de logements et d'espaces publics (espace vert, esplanade...).

La Ville développe, via la Direction Cohésion Sociale et Participation, une politique culturelle à destination des habitants de la commune. A ce titre, le Service Culturel programme et promeut des projets à l'année autour des cultures et du patrimoine.

La programmation du Service Culturel s'appuie sur la diffusion de spectacles vivants (une douzaine par an) pour permettre la mise œuvre de projets d'implication et de territoire (ateliers de pratique, médiation,

résidences d'artiste, festivals...). Le Service Culturel est également en charge de la valorisation du patrimoine local et, à ce titre, développe également une programmation dédiée : participation aux Journées Européennes du Patrimoine, création du « Sentier Patrimoine », suivi de la restauration du petit patrimoine...

Dans le cadre de la saison 2018/2019, le Service Culturel porte, en collaboration avec la Direction Accueil et Education de la Ville, et celle de l'école François Buloz.

Descriptif du projet

La résidence artistique a pour objet de rendre compte, par une création artistique sur plusieurs mois, ainsi que par un temps fort de restitution, de plus de 50 ans de vie de l'école François Buloz grâce à une collecte de cette mémoire collective et à sa valorisation.

La collecte devra valoriser cette mémoire correspondant à la vie de l'école François Buloz. Celle-ci s'étend de la mise en service du bâtiment jusqu'à aujourd'hui, à travers son activité éducative et sociale, mais également comme point fort d'une structuration urbanistique. La vie de l'école François Buloz, elle, se comprend à travers les récits des élèves, des professionnels, des habitants du quartier, anciens et actuels.

La résidence devra s'inscrire sur 3 niveaux de périmètre : le local qui correspond à l'école en elle-même, le quartier proche défini par les abords de l'école (route de Thairy, route des vignes, route des Sardes...) et enfin, le périmètre élargi de la carte scolaire.

La résidence a pour objectif de mobiliser des élèves, des professionnels (anciens et actuels), des familles ainsi que des habitants, en les associant à une démarche créative, afin d'exprimer un rapport sensible à leur école pour la valoriser différemment et collectivement. La résidence doit contribuer à la construction d'une mémoire collective autour de récits partagés sur Saint-Julien-en-Genevois.

La dimension artistique de la résidence rend la démarche unique et singulière.

Le projet doit être empreint d'une esthétique claire tant dans la partie résidence que dans la partie temps fort de restitution. Aucune forme artistique n'est imposée, par conséquent toutes les formes d'expressions sont possibles : écriture, théâtre, danse, arts de la rue, arts plastiques, arts visuels, architecture...

La dimension implication et participation de la résidence est essentielle. Aussi la réponse à l'appel à projet doit clairement énoncer les dispositifs de travail permettant d'associer les parties prenantes et les publics visés, ainsi qu'indiquer les niveaux et les méthodes de participation envisagés.

Publics visés

Les élèves, les personnels éducatifs et de l'enfance, anciens et actuels de l'école François Buloz, les familles des élèves, les habitants du quartier proche et de la carte scolaire.

Type d'intervention souhaitée

Le type d'intervention souhaité doit être fondé sur le descriptif du projet ci-avant décrit. De plus, il devra être pris en compte :

Obligatoirement :

- Une collecte de mémoire et sa valorisation sur le long terme,
- Un temps fort de restitution en juin avec les publics visés et les artistes.

Facultativement :

- Une valorisation « au quotidien » de la résidence pour maintenir et enrichir le lien entre les publics visés et les artistes,
 - Une production durable pouvant trouver place dans le futur espace public, à la place de l'école F. Buloz.
-

Intérêt et opportunité de ce projet pour la Mairie

- Accompagner le changement,
 - Valoriser la mémoire, l'histoire locale et les habitants,
 - Renforcer le rôle de la culture comme outil de lien social.
-

Budget

A titre indicatif, un budget compris entre 15.000 et 20.000€ TTC est consacré à la globalité de l'appel à projet.

Un budget détaillé faisant apparaître clairement les différents postes de dépense est à fournir dans le dossier. Les porteurs de projets devront être attentifs à ce que le budget soit lisible et raisonnable.

Dépenses éligibles:

- frais artistiques, techniques et de médiation liés à l'action,
- frais administratif pour la gestion du projet,
- frais de réalisation de production artistique,
- frais de déplacement, d'hébergement et de repas,
- frais de promotion et de valorisation.

Dépenses non éligibles :

- frais de fonctionnement courant,
- frais de gestion et d'assurance,
- frais financiers,
- et plus généralement tout autre frais ne concourant pas directement à la mise en œuvre du projet.

Candidature

Toute proposition est la bienvenue dans la mesure où elle répond au cadre de ce projet.
Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une présentation des artistes impliqués et de la structure porteuse du projet,
- Des références d'actions, d'expériences ou de créations similaires datant de moins de 5 ans,
- Une présentation du projet artistique et la méthodologie,
- Un calendrier prévisionnel des interventions,
- Un budget détaillé,
- Des critères d'évaluation du projet.

Au dossier devront être ajoutées les informations relatives à la structure :

- Raison sociale,
- N° SIRET, Code APE, Licence d'entrepreneur du spectacle, et tout autre numéro de référencement,
- Adresse postale, téléphone, mail de la structure,
- Nom et contacts du représentant légal,
- Nom et contacts du référent de projet.

Critères de sélection

Les projets seront analysés par un comité de pilotage. La décision d'attribution relèvera de sa compétence.
Sur la base des critères développés ci-dessous, plusieurs projets seront sélectionnés et feront l'objet d'une audition, en vue d'une sélection finale.

Les projets seront évalués en fonction :

- 1) Du budget
- 2) De la qualité et de la pertinence du projet :
 - Approche participative et méthodologie
(Implication des habitants, partenariats, modes de recherches,...)
 - Originalité dans les processus et les démarches
(Apports artistiques, étapes évolutives du projet, valorisation de la collecte,...)
 - Rayonnement et valorisation du projet dans l'école, le quartier
(Connaissance du projet localement, vision sur le long terme, public touché,...)

Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projet : à partir du 17 avril 2018

Date limite de dépôt de candidature : 7 juin 2018

Rencontre des porteurs de projets présélectionnés : entre le 28 juin et le 06 juillet 2018

Choix définitif du projet artistique : lundi 09 juillet 2018

Première réunion de travail avec l'équipe du projet retenu : septembre 2018

Mise en œuvre de la résidence : Entre mars et juin 2019

Réunion d'évaluation et de bilan : juillet 2019

Dépôt des candidatures

La candidature est à faire parvenir au plus tard le vendredi 7 juin 2018 à 12h.

- Par courriel à : amely.dubini@st-julien-en-genevois.fr **ET** culture@st-julien-en-genevois.fr
- Ou sous format papier en 2 exemplaires, à l'attention d'Amély Dubini / Service Culturel
 - par voie postale :
Mairie de Saint-Julien - 1, Place du Général de Gaulle CS 34103 –
74164 Saint-Julien-en-Genevois Cedex
 - ou en déposant le dossier à l'accueil de la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois aux horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h.